

QUÉBEC – Pas question d'interdire à qui que ce soit de porter des signes religieux, clame le Parti libéral du Québec dans sa nouvelle politique en matière de neutralité religieuse de l'État, rendue publique mardi par le chef du parti, Philippe Couillard.

Le PLQ persiste à affirmer qu'il faut faire une distinction très nette entre la neutralité religieuse de l'État et celle des individus. Car le fait pour un employé de l'État de porter un signe religieux exprimant sa croyance ne remet pas du tout en cause la laïcité de l'État, selon le parti.

L'absence d'interdit vaudrait aussi, avec un gouvernement libéral, pour les employés de l'État ayant un pouvoir coercitif: policiers et gardiens de prison. Ceux qui portent un uniforme devraient demander un accommodement pour porter un signe religieux. L'autorité compétente devrait alors trancher, et juger si la demande est raisonnable ou non, à partir des critères de sécurité, identification et communication.

En principe, donc, rien n'empêcherait un policier sikh de porter un turban ou une gardienne de prison de confession musulmane de se coiffer d'un hidjab.

Mais tout accommodement devrait respecter la charte québécoise des droits et libertés et se conformer au principe d'égalité entre les hommes et les femmes. On exigerait aussi du demandeur qu'il fasse la démonstration qu'il cherche à s'intégrer à la société québécoise.

Le cas des juges, qui ont eux aussi un pouvoir coercitif, n'est pas abordé dans la documentation fournie mardi par les libéraux.

«Nous proposons non pas d'interdire, mais d'encadrer l'exercice des droits», a résumé M. Couillard, en conférence de presse.

«Il faut respecter l'autonomie des organisations», a-t-il ajouté, rejetant d'emblée l'argument selon lequel la neutralité promise serait à géométrie variable, au gré des interprétations et des perceptions des personnes en autorité.

Le PLQ revendique la liberté totale de porter des signes religieux

Écrit par L'actualité

Mardi, 21 Janvier 2014 22:35 -

L'accouchement de la position du PLQ fut laborieux, sur fond de spéculations et de volte-face. De plus, il survient des mois après la publication de la charte de la laïcité du gouvernement et une semaine après le début de la consultation sur le projet de loi encadrant cette charte, sans compter qu'il a entraîné le départ lundi d'une des députées du caucus libéral, Fatima Houda-Pepin.

L'annonce de la position du parti fait suite au dépôt du rapport du comité Ouimet, ce groupe de travail chargé de définir la nouvelle politique du PLQ sur la laïcité de l'État, incluant le port de signes religieux, et la lutte à l'intégrisme. M. Couillard n'a cependant pas rendu public le rapport Ouimet, complété quelques jours plus tôt. La position du PLQ sur cette question controversée tient donc en une page de communiqué de presse, accompagnée de quelques points saillants.

Reprenant à son compte l'essentiel du projet de loi 94 de l'ex-gouvernement Charest, jamais adopté, le PLQ ne met qu'une seule limite au principe de liberté en matière de signes religieux: que le visage soit découvert, quand on donne ou reçoit un service de l'État.

Quelques exceptions: la burqa et le niqab, symboles vestimentaires de l'oppression des femmes en certains pays, seraient totalement bannis des bureaux gouvernementaux.

Quant au tchador, le parti révisé encore une fois sa position en interdisant de le porter si on est une employée de l'État, même si ce long voile noir laisse le visage découvert.

La burqa, le niqab et le tchador «paraissent incompatibles avec l'exercice des services publics», a tranché M. Couillard.

Les libéraux se prononcent aussi pour le maintien en place du crucifix trônant derrière le trône du président de l'Assemblée nationale.

La lutte à l'intégrisme est réglée en un paragraphe et sans préciser quels seraient les moyens privilégiés: un gouvernement libéral s'engagerait par exemple à décourager les discours haineux, les mariages forcés, la polygamie et la violence basée sur l'honneur. On verra aussi à renforcer la loi de protection de la jeunesse et à améliorer la formation des intervenants.

Le PLQ revendique la liberté totale de porter des signes religieux

Écrit par L'actualité

Mardi, 21 Janvier 2014 22:35 -

Le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, qui pilote le dossier de la charte de la laïcité, a réagi à l'annonce en jugeant que la position du PLQ demeurerait «confuse, alambiquée, compliquée et pas compréhensible».

«On est dans l'arbitraire, on est dans le cas par cas», selon lui.

Il estime que les libéraux «font la preuve par l'absurde, encore une fois, que quand arrive le temps de défendre et d'affirmer nos valeurs, ils sont comme pas capables, c'est trop leur demander».

Cet article [Le PLQ revendique la liberté totale de porter des signes religieux](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le PLQ revendique la liberté totale de porter des signes religieux](#)